

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 24 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre septembre, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonnay	M. Jeannick DEBORDE, M. Christian BOISSINOT, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Gérard DANIAU,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Jean-Jacques MOURGEOTTE, M. Jean-Yves MERLER,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. Jean-Michel PIEDALLU, M. Louis-Marie PINEAU, M. Brice ROBERT, M. Thierry PRIOUZEAU, M. James GANDRIEU,
Vendée Grand Littoral	Mme Lisabeth BILLARD, M. Didier ROUX, M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLE,

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonnay	M. Jean BUREAU à M. Dominique PAILLAT (titulaire)
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	-
Pays de Pouzauges	Mme Emmanuelle MOREAU à M. Joël CHATEIGNER (titulaire)
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER à M. Jean-Michel PIEDALLU (titulaire), M. Serge KUBRYK à M. Jacques GAUTIER (suppléant), M. Jean-Marie LANDAIS à M. Louis-Marie PINEAU (titulaire), M. Francis VRIGNAUD à M. James GANDRIEU (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant), M. Vincent JULES à M. Thierry PRIOUZEAU (titulaire)
Vendée Grand Littoral	M. Joël MONVOISIN à Mme Lisabeth BILLARD (titulaire),

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonnay	M. Jean BUREAU,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABELL, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Jean-Yves BRICARD, M. Yvan CHENU,
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Francis VRIGNAUD, M. David MARCHEGAY, M. Vincent JULES, M. James TRUTEAU, M. Joël MONVOISIN,
Vendée Grand Littoral	

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Sud Vendée Littoral	M. Jacques GAUTIER de M. Serge KUBRYK, M. Frédéric MARTINEAU de M. David MARCHEGAY
----------------------------	---

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE, Directeur, Madame LOWENBRUCK du service technique et Mesdames GUILBAUD, LEFORT et RAVON du service administratif,

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Lisabeth BILLARD

DATE DE CONVOCATION	15/09/2021	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR		- en exercice : 35
A MAREUIL SUR LAY	15/09/2021	- présents : 20
DANS LES AUTRES STRUCTURES	15/09/2021	- votants : 27

**2021-0924-08 Objet : Travaux d'aménagement portant sur la création et la restauration des digues situées sur les secteurs 1 « Les Rouillères » et secteurs 3 et 4 « la Belle-Henriette » sur le territoire de la Commune de La Tranche sur Mer (Vendée).
Demande d'ouverture d'enquête publique unique comprenant : la Demande d'Autorisation Environnementale Unique, la Demande d'Enquête Préalable à une Déclaration d'Utilité Publique, l'Enquête Parcellaire Conjointe et la Demande de Concession du Domaine Public Maritime**

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Bassin du Lay doit procéder à la création d'une digue sur le secteur 1 « Les Rouillères » et à la restauration de celle existante sur les secteurs 3 et 4 « La Belle Henriette » sur la commune de La Tranche sur Mer.

Ces travaux forment un projet global de protection contre les submersions marines et visent la sécurisation des habitations et des campings situés sur la commune de la Tranche sur Mer et sur celle de La Faute sur Mer.

La mise en œuvre de ces opérations nécessite la maîtrise foncière de l'ensemble du projet et la délivrance d'une concession du domaine Public Maritime sur les emprises impactées par les travaux.

Malgré de nombreuses démarches depuis plusieurs années pour obtenir la maîtrise foncière et afin de procéder à l'acquisition des derniers terrains nécessaires à l'opération, la réalisation d'une demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) apparaît indispensable.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical de lancer la demande d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, l'enquête parcellaire et la demande de concession du Domaine Public Maritime.

Le contenu des dossiers d'enquête est le suivant :

- **Dossier d'autorisation environnementale unique**
 1. Etude d'impact
 2. Demande de modification de l'aspect d'une réserve naturelle
 3. Demande de dérogation au titre des espèces protégées
 4. Etude de dangers
 5. Consignes écrites
 6. Avant-Projet

- **Dossier d'enquête préalable à la DUP**
 - 1/ Notice explicative
 - 2/ Plan de situation
 - 3/ Plan général des travaux
 - 4/ Caractéristiques des ouvrages les plus importants
 - 5/ Appréciation sommaire des dépenses
 - 6/ Etude d'Impact

- **Dossier d'enquête parcellaire**
 - 1/ Plan parcellaire
 - 2/ Etat parcellaire

- **Dossier de demande de concession du Domaine Public Maritime (DPM)**

Vu l'avis du domaine en date du 21 septembre 2021,

Considérant que ce projet contribue à la protection de quartiers résidentiels, de tourisme et d'une voie de circulation indispensable aux secours et, qu'à ce titre, il est d'utilité publique,

Considérant que ce projet constitue une opération d'intérêt général dans la mesure où il a pour objectif de protéger une zone urbanisée et touristique,

Considérant la nécessité de procéder aux acquisitions foncières, si nécessaire par voie d'expropriation et donc d'obtenir la déclaration d'utilité publique des travaux relatifs à cette opération.

Considérant que pour cette compétence à la carte dite « submersion marine », ne peuvent prendre part au vote que les délégués des Communautés de Communes Sud Vendée Littoral et Vendée Grand Littoral, soit 17 votants.

Les délégués concernés du Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décident :

- D'ACCEPTER que pour les motifs susvisés, le projet est d'intérêt général,
- DE VALIDER le projet avec ces différentes études environnementales et techniques,
- D'APPROUVER les dossiers d'enquête préalable à la DUP, d'enquête parcellaire et de demande de concession du Domaine Public Maritime (DPM),
- DE DEMANDER au profit du Syndicat Mixte du Bassin du Lay l'ouverture d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique des travaux d'aménagement portant sur la création et la restauration des digues situées sur les secteurs 1 « Les Rouillères » et secteurs 3 et 4 « la Belle-Henriette » sur le territoire de la Commune de La Tranche sur Mer, d'une enquête parcellaire conjointe et d'une demande de concession du Domaine Public Maritime,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre tous les Membres présents.



Jannick RABILLÉ

Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay